

### DEPARTEMENT DE L'OISE

## ARRONDISSEMENT DE SENLIS

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil municipal du 4 octobre 2022 à 20h30. réuni en l'Hôtel de Ville. sous la présidence de Madame Virginie DOUAT, Maire

Date de convocation : 28 septembre 2022

Conseillers en exercice : 33 Conseiller présents : 20 Nombre de pouvoirs : 8 Nombre de votants : 28

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Michel SPEMENT, Françoise NIVESSE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Gérard BELLEMERE, Claude DALLE, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Anke MEUNIER, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET, Thierry GALIN.

### Absents ayant donné pouvoirs :

Murielle WOLSKI, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Julien PICHELIN, pouvoir à Virginie DOUAT, Catherine LECOMTE, pouvoir à Michel SPEMENT, Vincent CORNILLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Eliane DANH SANG, pouvoir à Isabelle DELEPINE, Ghislaine LEROY, pouvoir à Lysiane MOINAT, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Thierry GALIN.

Est désigné secrétaire de séance : Françoise NIVESSE

## DEL 2022-10-11 AVENANT A LA CONVENTION DE MISE EN COMMUN DU SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE AVEC LA COMMUNE DE LEVIGNEN

Rapporteur: Michel SPEMENT

Vu la délibération n°DEL2021-05-13 du 19 mai 2021, approuvant la mise en commun du service de la police municipale de Crépy-en-Valois avec la commune de Lévignen.

Vu la convention signée avec la commune de Lévignen, dont l'entrée en vigueur était prévue le 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Considérant que le service pluri-communal n'a cependant pas pu être mis en œuvre avant le mois de janvier 2022, compte tenu des délais nécessaires à l'obtention des divers agréments et autorisation liées au port d'armes, ainsi qu'à la modification de la convention de coordination avec la Gendarmerie.

Il convient donc de fixer, par avenant, l'entrée en vigueur de la convention à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Accusé de réception en préfecture 060-216001750-20221004-DEL2022-10-11-DE Date de télétransmission : 07/10/2022 Date de réception préfecture : 07/10/2022

Le rapporteur propose au Conseil municipal de bien vouloir :

 Autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention de mise en commun du service de la police municipale de Crépy-en-Valois avec la commune de Lévignen pour l'année 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents. Pour copie certifiée conforme, A Crépy-en-Valois, le 4 octobre 2022.

Publié sur le site internet de la commune

le: 0 7 OCT 2022

Françoise NIVESSE Secrétaire de séance Virginie DOUAT, Maire de Crépy-en-Valois





#### INFORMATIONS - VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : www.telerecours.fr.

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans le même délai.